



Partenariat Vert Maroc-UE

Décarbonation et Economie circulaire

L'industrie en Europe comme au Maroc est un des secteurs économiques le plus émetteurs. Son verdissement devient une priorité de plus en plus urgente pour atteindre nos objectifs de réduction des émissions de CO2 et protéger notre planète. L'Europe dans son Green deal définit les critères de l'industrie du futur/ une industrie verte, efficace dans l'utilisation des ressources et digitale. Le Maroc s'est doté de la stratégie Bas Carbone à Long Terme qui définit la vision du Pays en matière de décarbonation de son économie ainsi que les pas à accomplir pour une transition vers des modes de production et de consommation plus durables.

La décarbonation de l'industrie au Maroc devient aussi un enjeu de compétitivité et de croissance dans un marché mondial qui demande de plus en plus, des standards de production plus durables. Ceci est également le cas pour les entreprises qui exportent vers l'Europe, pour se préparer au Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) de l'UE. Ce mécanisme, mis en place dans la déclinaison du Green Deal, vise à réduire le risque de fuite de carbone et donc permettre de promouvoir une réduction des émissions de CO2 au niveau des industries.

Il est construit sur le modèle du système des échanges d'émissions qui existe en Europe (ETS- Emission Trading System) et auquel les entreprises européennes sont déjà soumises. Le CBAM se concentre sur les secteurs les plus polluants comme le ciment, l'acier et les phosphates.

Le mécanisme sera mis en marche de façon graduelle : pour les trois premières années (à partir d'octobre 2023). Il demandera dans un premier temps, aux entreprises qui exportent vers l'Europe les produits concernés, de calculer l'empreinte carbone de leur production. Ce mécanisme entrera en vigueur en 2026, mais à nouveau de façon très progressive : les industries exportatrices bénéficieront des mêmes conditions des entreprises européennes, y compris en termes d'allocations d'émissions gratuites prévues dans l'ETS européen.

Des mesures d'accompagnement technique et financier sont déployées, notamment en coopération avec les institutions financières européennes comme la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), et portent sur le soutien des investissements verts – par exemple la « Green Economy financing facility » - et du développement de chaînes de valeur vertes et la compétitivité des PME le long de ces chaînes de valeur – comme le programme « Trade and Competitiveness ». Dans le cadre de ce dernier programme, et en partenariat avec la CGEM, un Guide de la décarbonation destinée aux entreprises marocaines a été lancé afin de les aider à s'orienter face au nouvel impératif de la décarbonation.

De nouvelles actions de coopération dans les domaines de la décarbonation et de l'économie circulaire sont en cours de préparation, dont un programme d'appui à l'économie verte, visant à accompagner le Maroc dans la décarbonation industrielle, le développement du recyclage, la promotion de la responsabilité élargie du producteur et un programme de décarbonation et de résilience climatique pour le Maroc qui sera lancé avec la BERD courant 2023.